Accord mondial contre l'extermination illégale des animaux sauvages

Partage international n° 308 – Avril 2014

Les représentants de 46 pays se sont mis d'accord pour prendre *« des mesures urgentes et décisives »* contre les trafics illégaux d'animaux sauvages responsables chaque année de la mort de milliers d'éléphants, de rhinocéros, de tigres, et d'autres animaux appartenant à des espèces en danger.

La déclaration adoptée par le Congrès sur le trafic illégal des animaux sauvages, qui s'est tenu à Londres en février 2014, exige qu'il soit mis un terme au commerce de produits illégaux issus d'animaux sauvages, le renforcement des moyens mis en œuvre pour faire respecter la loi, et que les communautés affectées par ce trafic soient aidées pour re-trouver un moyen de vivre décent.

L'Institution mondiale pour l'environnement, qui finance le plus grand nombre d'initiatives écologiques au monde, se trouve parmi les organismes ayant promis de consacrer des fonds importants à la mise en œuvre des projets du congrès. Autre conséquence de ce congrès : les présidents du Botswana, du Tchad, du Gabon et de Tanzanie, ainsi que le ministre des Affaires étrangères d'Ethiopie, ont promis d'allouer de nouveaux financements au *Plan d'action africain pour les éléphants*, de mettre fin pendant au moins dix ans à tout commerce de produits utilisant de l'ivoire, et de fermer les points de vente d'ivoire existant dans leurs pays respectifs.

Lieu : Londres, Grande Bretagne
Sources : Environnement News Service ; theguardian.com
Thématiques : environnement
Rubrique : Tendances